



Conseil Communautaire
15 novembre 2018
Tavaux – 18h30

DÉLIBÉRATION

Nombre de conseillers en exercice : 84
Nombre de délégués titulaires ou suppléants présents : 52
Nombre de procurations : 13
Nombre de votants : 65
Date de la convocation : 07 novembre 2018
Date de publication : 23 novembre 2018

Délégués présents (titulaires et éventuellement suppléants) : J.L Bouchard, D. Bernardin, J.M Mignot, B. Guerrin suppléé par P. Ponard, B. Chevaux, G. Soldavini, J.C Robert, R. Pouthier, B. Negrello, G. Fumey, O. Meugin, P. Verne, R. Foret, G. Chauchefoin, C. Crétet, M. Giniès, F. Barthoulot, C. Bourgeois-République, S. Champanhet, I. Delaine, F. Dray, T. Druet, J.P Fichère, J.B Gagnoux, J. Gruet, P. Jaboviste, N. Jeannet, S. Kayi, I. Mangin, S. Marchand, J.M Sermier, J. Zasempa, S. Calinon, J.L Croiserat, G. Jeannerod, A. Diebolt, J. Thurel, M. Henry, P. Jacquot, A. Courderot, D. Chevalier, D. Baudard, D. Pernin, C. Mathez, F. David, J. Regard, C. Francois, M. Boué, J.M Daubigny, J. Drouhain, C. Hanrard, P. Tournier, M. Hoffmann suppléé par J. Marty-Quinternet.

GRAND DOLE

Communauté d'agglomération

Place de l'Europe
BP 458 – 39109 DOLE CEDEX
Tel 03.84.79.78.40
Fax 03.84.79.78.43
info@grand-dole.fr
www.grand-dole.fr

Référence

N°GD 145/18

Objet

GEMAPI – Programme
prévisionnel d'actions Trame
Bleue 2019 - 2021

Secrétaire de séance

Pierre PONARD

Rapporteur :

Daniel BERNARDIN

Délégués absents ayant donné procuration :

P. Blanchet à J. Thurel, A. Albertini à M. Giniès, M. Berthaud à J.P Fichère, J.P Cuinet à J. Gruet, C. Demortier à C. Bourgeois-République, D. Germond à J.M Sermier, I. Girod à P. Jaboviste, P. Jobez à N. Jeannet, J.P Lefèvre à J.B Gagnoux, C. Nonnotte-Bouton à I. Mangin, P. Roche à S. Marchand, J.C Wambst à T. Druet, F. Macard à J.L Croiserat.

Délégués absents non suppléés et non représentés :

G. Fumey, D. Michaud, J.C Lab, A. Hamdaoui, S. Hédin, J. Péchinot, E. Schlegel, I. Voutquenne, L. Bernier, J. Lombard, J. Dayet, D. Troncin, M. Jacquot, E. Saget, G. Fernoux-Coutenet, V. Chevriaud, G. Coutrot, R. Curly, J. Lagnien.

Vu la loi MAPTAM n°2014-58 du 27 janvier 2014, confiant l'exercice de la compétence GEMAPI à titre exclusif et obligatoire aux EPCI à compter du 1^{er} janvier 2018,

Vu la délibération n°2012-43 du 15 octobre 2012 du comité d'agrément du bassin Rhône-Méditerranée relatif au dossier sommaire de candidature du contrat de rivière de la Vallée du Doubs et de ses Territoires Associés,

Vu l'arrêté interpréfectoral n°2013064-0019 du 05 mars 2013 portant constitution du comité de rivière chargé de l'élaboration et du suivi du contrat de rivières Vallée du Doubs et de ses Territoires Associés,

Vu le Contrat de rivière «Vallée du Doubs & territoires associés» signé le 7 juillet 2014,

Vu les statuts de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole,

Considérant :

- Le bilan à mi-parcours du contrat de rivière «Vallée du Doubs & territoires associés » présenté en comité de rivière du 07 mars 2018, et notamment le nombre important d'actions restant à réaliser,
- La demande de l'Agence de l'eau de recentrer le contrat de rivière «Vallée du Doubs & territoires associés » sur un nombre restreint d'actions dans le cadre du bilan à mi-parcours, afin d'assurer une programmation d'aide financière en adéquation avec les ambitions des maîtres d'ouvrage locaux,
- La fin du 10^{ème} programme d'actions "Sauvons l'eau !" de l'AERMC en 2018 et l'entrée en vigueur du 11^{ème} programme d'aides de l'AERMC au 1^{er} janvier 2019,

- L'état d'avancement des actions engagées sur le territoire du Grand Dole, et notamment les opportunités de finalisation avant l'échéance de fin de contrat de rivière,
- Les objectifs à atteindre et leur priorisation, en cohérence avec le contrat de rivière et la contractualisation avec l'AERMC sur la période 2014-2018.

Sur la période correspondant à la fin du contrat de rivière (2019-2021), il est proposé au Conseil Communautaire de valider le programme d'actions rapporté ci-dessous, ce en continuité avec le travail réalisé jusqu'alors.

Les actions en priorité 1 relèvent d'un montant prévisionnel de dépenses de 492 000 €TTC (hors études et MOE)

Code action du contrat de rivière	Intitulé de l'action	Priorité	Livrable fin de contrat (2021)
I11-DBMO-22	Restauration de la continuité écologique sur le Doubs - Barrage de Dole (moulin Brindel) : Réalisation des travaux - ROE : 14 892	P 1	Travaux
I23-FAL-01	Restauration physique du ruisseau de Falletans dans la traversée de Falletans (39) : réalisation des travaux	P 1	Travaux
I21-BVD-01	Reconnexion amont de la Raie des Moutelles en aval de Crissey (39) : lancement des études de faisabilité	P 1	Rapport
I11-CLA-01	Restauration de la continuité écologique sur la Clauge au niveau des 2 seuils constitués d'enrochements situés à l'aval des ponts routiers à Goux (39) : ponts de Goux et du vieux moulin	P 1	Travaux
I21-BVD-19	Site pilote 'Espace de Bon Fonctionnement' du Doubs sur le secteur Molay-Champdivers	P 1	Etude

Code action du contrat de rivière	Intitulé de l'action	Priorité	Livrable fin de contrat (2021)
I23-FAL-02	Restauration physique de la partie aval du ruisseau de Falletans (39) : Animation locale et acquisition foncière	P 2	Achat, si accord des propriétaires
I23-CLA-02	Restauration d'une annexe hydraulique de la Clauge : ancien méandre de l'Usine	P 2	Travaux, si accord des propriétaires
I21-DBMO-09	Restauration d'un complexe de mortes face à la morte "St Philippe" sur le Doubs à Dole (39) : finalisation du projet et réalisation des travaux	P 2	Travaux, si accord des exploitants agricoles
I21-DBMO-11	Restauration écologique d'une petite annexe hydraulique sur le Doubs à Eclans-Nenon (Naisoux)	P 2	Travaux (hors contrat)

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- **APPROUVE** ledit programme d'actions,
- **AUTORISE** Monsieur le Président de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole à signer toute pièce se rattachant à la présente délibération.

Fait à Tavaux,
Le 15 novembre 2018
Le Président, Jean-Pascal FICHERE,

Une copie de la présente délibération sera transmise à :

- Direction Pilotage et Coordination
- Pôle MR / Direction des Finances
- Pôle EMD / Direction de l'Environnement
- Trésorerie Principale
- AERMC

